

Réf N°: 001/RF-SNOIE/PAPEL/082015

**SYSTEME NORMALISE D'OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE  
(SNOIE)**

**RAPPORT FINAL DU TEST**

**Réalisé par :**  
**PAPEL- Cameroun**  
*(Région de l'Est)*



Adressé à :

**Forêt et Développement Rural (FODER)**

**YAOUNDE**

**Août 2015**

## SOMMAIRE

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| LISTE DES ABREVIATIONS .....                                                              | 3  |
| 1. INTRODUCTION.....                                                                      | 4  |
| 1.1. Contexte.....                                                                        | 4  |
| 1.2. Objectif et résultats attendus.....                                                  | 4  |
| 2. ACTIVITES.....                                                                         | 5  |
| 2.1. Synthèse des activités prévues et réalisées .....                                    | 5  |
| 2.2. Description des activités réalisées .....                                            | 6  |
| 2.2.1. Observation des allégations d'un cas d'activités illégales dans le village Djuebla | 6  |
| 2.2.2. Observation des allégations d'un cas d'activités illégales dans le village Noliène | 7  |
| 2.2.3. Observation des allégations d'un cas d'activités illégales par la société SBAC..   | 9  |
| 3. ANALYSE DES RESULTATS ATTEINTS ET DE L'IMPACT .....                                    | 11 |
| 4. PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....                                                      | 12 |
| 5. CONCLUSION.....                                                                        | 13 |
| 6. SUGGESTIONS.....                                                                       | 14 |
| Annexes.....                                                                              | 15 |

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

|       |   |                                                                                                                      |
|-------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| APV   | : | Accords de Partenariat Volontaire                                                                                    |
| CPCFC |   | Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse                                                                     |
| EPI   |   | Equipements de Protection Individuel                                                                                 |
| FLEGT | : | Forest Law Enforcement Gouvernance and Trade                                                                         |
| FODER | : | Forêt et Développement Rural                                                                                         |
| GPS   | : | Global Positioning Système                                                                                           |
| MOIE  | : | Mission Observation Indépendante Externe                                                                             |
| NIMF  | : | Normes d'Intervention en Milieu Forestier                                                                            |
| OIE   | : | Observation Indépendante Externe                                                                                     |
| OSC   | : | Organisations de la Société Civile                                                                                   |
| PAPEL | : | Programme d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité par la promotion des microprojets communautaires |
| PV    | : | Procès-Verbal                                                                                                        |
| SBAC  | : | Société Bois d'Afrique du Cameroun                                                                                   |
| SNOIE | : | Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe                                                                 |
| SVL   | : | Système de Vérification de la Légalité                                                                               |
| UE    | : | Union Européenne                                                                                                     |

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte**

Le Cameroun et l'Union européenne ont signé un Accord de Partenariat Volontaire (APV) relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés (FLEGT) qui prévoit de mettre en place un Système de Vérification de la Légalité des bois et produits dérivés (SVL). L'observation indépendante des forêts ou observation indépendante du contrôle et du suivi des infractions forestières (OIF) génère des informations fiables et particulièrement importantes pour l'efficacité des opérations de contrôle forestier et la crédibilité du SVL.

Pour contribuer à l'efficacité du contrôle forestier, le projet de mise en place d'un système national d'observation indépendante externe et normalisé (OE-FLEGT 2) a été financé par le programme UE FAO FLEGT et mis en œuvre conjointement par FODER et SAILD. Ce projet a prévu un ensemble d'activités dont les plus importantes ont été la conception, l'élaboration des outils et la réalisation du test du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) sur le terrain afin d'identifier et corriger les imperfections qui existeraient dans sa mise en œuvre.

Pour répondre à ce besoin, FODER et SAILD ont lancé un appel à candidature auquel PAPEL Cameroun a été retenu pour réaliser ledit test dans la Région de l'Est. Un contrat de partenariat a été signé le 17 avril 2015 entre FODER et PAPEL dans lequel des rôles et responsabilités ont été clairement définies. Le plan de travail convenu entre les parties a prévu trois (03) missions au cours de la période du test (4 mois) de mi-avril à mi-juillet 2015. Trois missions ont été effectivement réalisées, dont les 2 premières au cours de la période du contrat (Avril et Mai) et la dernière au mois d'Août 2015.

Le présent document est le rapport final de synthèse des activités réalisées dans le cadre de cette collaboration.

### **1.2. Objectif et résultats attendus**

L'objectif est de contribuer au test du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) dans la Région de l'Est en vue de l'améliorer et de l'adapter aux réalités du terrain.

A la fin de ce test, il était attendu:

- Trois (03) rapports d'OIE conformément au Manuel de Procédures du SNOIE sont produits et transmis à la coordination;
- Les points de faiblesses et de forces du SNOIE sont Identifiés et les recommandations pour son amélioration sont proposées.

## 2. ACTIVITES

### 2.1. Synthèse des activités prévues et réalisées

| Activités prévues                                                                                                                                                                    | Période                                 | Activités réalisées                                                                                               | Période                       | Justification du décalage de la période                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A1</b> : Observation des allégations de notre informateur du village Djuebla sur le cas d'activité forestière illégale dans leur zone forestière                                  | 27 au 29 Avril 2015                     | Observation des allégations sur le cas d'activité forestière illégale dans la zone forestière du village Djuebla. | 27 au 29 Avril 2015           | Activité réalisée comme prévue.                                                                                                                                               |
| <b>A2</b> : Observation des allégations de notre informateur du village Noliène sur le cas d'activité forestière illégale dans leur zone forestière                                  | 1 <sup>er</sup> au 6 Mai 2015           | Observation des allégations sur le cas d'activité forestière illégale dans la zone forestière du village Noliène  | 1 <sup>er</sup> au 6 Mai 2015 | Activité réalisée comme prévue. TDR transmis pour validation par la coordination du SNOIE.                                                                                    |
| <b>A3</b> : Observation des allégations de nos informateurs de villages Akok Bikélé, Dja et Mpacki sur le cas d'activité forestière illégale dans l'UFA 10 049 par l'entreprise SBAC | 29 juillet au 1 <sup>er</sup> Août 2015 | Observation des allégations sur le cas d'activité forestière illégale dans l'UFA 10 049 par l'entreprise SBAC     | 21 au 23 Août 2015            | En attente de la libération de la seconde tranche du financement (validation des pièces justificatives) et de la validation des TDR et par la coordination du SNOIE à Yaoundé |

## 2.2. Description des activités réalisées

### 2.2.1. Observation des allégations d'un cas d'activités illégales dans le village Djuebla

#### **Object**

- Collecter les preuves portant sur les allégations mentionnées dans la fiche d'information, les faits et témoignages sur le terrain;
- Rassembler et traiter les preuves collectées des présumés cas d'infractions forestières.

**Lieu** : Village Djuebla et ses environs (situé à 30 km de Messaména).

**Nombre de Jours** : 09

- 1 jour de préparation ;
- 1 jour d'entretien et de voyage allé;
- 02 jours pour la collecte de preuves dans le village et ses environs et voyage retour à Messaména ;
- 05 jours pour le dépouillement et le rapportage.

#### **Méthodologie utilisée**

- Activation du réseau informatif local sur les pratiques et activités illégales (information/sensibilisation de manière informelle sur notre nouveau déploiement en matière de dénonciation et recherche de l'information auprès de personnes ressources et autres acteurs soucieux de la gestion durable des forêts) ;
- Remplissage de la fiche d'information et sa validation ;
- Recherche documentaire, notamment la liste de titres d'exploitation forestière opérationnelle attribués aux exploitants forestiers en 2015 dans l'Arrondissement de MESSAMENA (N° 0627/TEO/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SEGIF du 2 avril 2015) ;
- Revue documentaire disponible au bureau ;
- Préparation de la mission (TDR, matériel et logistique) ;
- Collecte des données (entretiens individuels, observations directes, prises de points GPS, de photos, etc.) ;
- Remplissage de la fiche d'observation et sa validation ;
- Dépouillement et analyse de données collectées ;

- Rédaction du rapport d'observation, puis transmission.

#### **Profil des participants à cette mission d'observation**

- Deux (02) représentants de PAPEL ayant participé à la formation organisée par FODER/SAILD sur le SNOIE ;
- Un (01) guide/informateur du cas présumé d'infraction, chef de village Djuebla ;
- Le coordonnateur PAPEL pour la supervision générale.

#### **Principales infractions observées :**

Exploitation non autorisée dans le domaine national et dans l'UFA 10 048 par un particulier non détenteur d'un agrément à l'exploitation forestière.

Les photos ci-dessous illustrent quelques faits observés en forêt



*Prise de photo et coordonnées GPS sur une souche non marquée*



*Un stock de bois débité dans le domaine national*



*Une souche non marquée exploitée dans le domaine national*

#### **2.2.2. Observation des allégations d'un cas d'activités illégales dans le village Noliène**

##### **Object**

- Collecter les preuves portant sur les allégations mentionnées dans la fiche d'information, les faits et témoignages sur le terrain;
- Rassembler et traiter les preuves collectées des présumés cas d'infractions forestières.

**Lieu :** Villages Noliène, Nemeyong, Manedjale et leurs environs dans l'arrondissement de Lomié (situé à 245 km du siège de PAPEL).

**Nombre de Jours :** 11

- 1 jour de préparation ;
- 2 jours de voyage allé puis entretien au village Noliène;
- 01 jour pour la descente dans le chantier d'exploitation;

- 01 jour, retour à Lomié puis entretien avec le CPCFC ;
- 01 jour de voyage retour au siège de PAPEL ;
- 05 jours pour dépouillement et rédaction du rapport.

### ***Méthodologie utilisée***

- Activation du réseau informatif local sur les pratiques et activités illégales (information/sensibilisation de manière informelle sur notre nouveau déploiement en matière de dénonciation et recherche de l'information auprès de personnes ressources et autres acteurs soucieux de la gestion durable des forêts) ;
- Remplissage de la fiche d'information et sa validation ;
- Recherche documentaire, notamment la liste de titres d'exploitation forestière opérationnelle attribués aux exploitants forestiers en 2015 dans l'Arrondissement de LOMIE (N° 0627/TEO/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SEGIF du 2 avril 2015) ;
- Revue documentaire disponible au bureau ;
- Préparation de la mission (TDR, matériel et logistique) ;
- Collecte des données (entretiens individuels, observations directes, prises de points GPS, de photos, etc.) ;
- Dépouillement et analyse de données collectées ;
- Remplissage de la fiche d'observation et sa validation ;
- Rédaction du rapport d'observation, puis transmission.

### ***Profil des participants à cette mission d'observation***

- Deux (02) représentants de PAPEL ayant participé à la formation organisée par FODER/SAILD sur le SNOIE ;
- Deux (02) guides volontaires du réseau informatif à Lomié, originaires de la zone d'activité illégale ;
- Le coordonnateur PAPEL pour la supervision.

### ***Principales infractions observées :***

- Exploitation sans titre valide dans une forêt communautaire ;
- Exploitation frauduleuse dans l'UFA 10 037 attribuée à la société LA ROSIERE.



Les photos ci-dessous illustrent quelques faits observés



*Souche non marquée identifiée*



*Courson/grume abandonné*



*Sciage illégal*

Les coordonnées GPS de points où se sont déroulées ces infractions sont détaillés en annexe 2 : Rapport d'observation Noliène.

### **2.2.3. Observation des allégations d'un cas d'activités illégales par la société SBAC**

#### **Object**

- Observer les allégations des présumés cas d'exploitation forestière illégale dans l'UFA 10 049 ;
- Récolter les preuves des présumées cas d'infractions forestières observées (photos, coordonnées GPS, mesures dendrométriques, etc.) ;
- Décrire et commenter les différents cas d'infractions identifiées dans ce site.

**Lieu :** Villages Akok-Bikélé, Dja, Mpacki, Ngoulmakong et leurs environs dans l'arrondissement de Messamena (situé à 54 km du siège de PAPEL).

**Nombre de Jours :** 11

- 1 jour de préparation ;
- 1 jour de voyage allé;
- 01 jour pour l'entretien avec les autorités traditionnelles
- 02 jours pour la descente dans le chantier d'exploitation;
- 01 jour de voyage retour au siège de PAPEL ;
- 05 jours pour dépouillement et rédaction du rapport.

#### **Méthodologie utilisée**

- Activation du réseau informatif local sur les pratiques et activités illégales (Réunion d'information/sensibilisation sur notre nouveau déploiement en matière de

dénonciation et recherche de l'information auprès de personnes ressources et autres acteurs soucieux de la gestion durable des forêts) ;



*Phase d'information et de sensibilisation dans le secteur Bikélé Nord  
(Village Ngoulemakong Août 2015)*

- Remplissage de la fiche d'information et sa validation ;
- Revue documentaire disponible au bureau ;
- Remplissage de la fiche d'observation et sa validation ;
- Préparation de la mission (TDR, matériel et logistique) ;
- Collecte des données (entretiens individuels, observations directes, prises de points GPS, de photos, etc.) ;
- Dépouillement et analyse de données collectées ;
- Rédaction du rapport d'observation, puis transmission.

#### ***Profil des participants à cette mission d'observation***



- Deux (02) représentants de PAPEL
- Quatre (04) guides communautaires
- Le coordonnateur PAPEL

#### ***Principales infractions observées :***

- Non matérialisation des limites des Assiettes Annuelles de Coupe de l'UFA ;
- Autres types d'infractions sont illustrées dans de photos ci-dessous :



*Souche non marquée à l'intérieur de l'UFA 10 049*



*Abandon d'une bille traitée et marquée dans un parc*



*Abandon de câble dans un parc dans l'UFA 10 049*



*Coupe d'essence au bord d'une rivière dans l'UFA 10 049*



*Destruction d'un site sacré abritant un parc de bois abandonnés dans l'UFA 10 049*



*Coupe de bois dans le marécage*

Les coordonnées de points où se sont déroulés les faits ci-dessus sont détaillés dans le rapport d'observation joint en annexe 2 du présent document.

### 3. ANALYSE DES RESULTATS ATTEINTS ET DE L'IMPACT

|                                                                                                                                                     | Indicateurs fixés                                                                                                            | Indicateurs atteints                                                                                                                 | Commentaire                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif du test :</b><br><br>Contribuer au test du SNOIE dans la Région de l'Est en vue de l'améliorer et de l'adapter aux réalités du terrain. | Trois (3) missions du test conformément au manuel de procédures au cours de la période allant du 14 avril au 17 juillet 2015 | Trois (3) missions réalisées dont 2 au cours de la période indiquée et 1 après celle-ci dans 2 arrondissements de la Région de l'Est | Indicateur d'objectif fixé et atteint. Mais l'on a noté une faiblesse développement du système informatif des cas d'illégalités au niveau des communautés et une faible appropriation des procédures par les acteurs. |
| <b>Résultat 1 :</b><br><br>Production des fiches d'information                                                                                      | 3 fiches d'information remplies et transmises au de la période du projet                                                     | 3 fiches d'information élaborées dont 2 pendant la période indiquée de l'intervention et la                                          | Indicateur de résultat fixé et atteint                                                                                                                                                                                |

|                                                              |                                                                                                                    |                                                                                                             |                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                              |                                                                                                                    | dernière avec le présent rapport final                                                                      |                                                                                         |
| <i>Résultat 2 :</i><br>Réalisation des descentes de terrain  | 3 descentes sur le terrain pour observer les cas pertinents d'activités illégales au cours de la période du projet | 3 descentes sur le terrain réalisées pour observer les cas présumés d'infraction pendant la durée du projet | Indicateur de résultat fixé et atteint                                                  |
| <i>Résultat 3 :</i><br>Production des fiches d'observations  | 3 fiches d'observation remplies et transmises au de la période du projet                                           | 3 fiches d'observation produites donc 2 au cours de la période indiquée du contrat                          | Indicateur de résultat fixé et atteint                                                  |
| <i>Résultat 4 :</i><br>Production des rapports d'observation | 3 fiches rapports d'observation pendant la période du projet                                                       | 3 rapports produits et transmis dont 2 pendant la période mi avril- mi juillet                              | Indicateur de résultat fixé et atteint dont 2 au cours de la période prévue du contrat. |

#### 4. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

| Faiblesses                                                                                                                                                                                                                                      | Propositions d'amélioration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible développement du réseau informatif local sur les cas présumés d'infractions forestières au sein des communautés</li> </ul>                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le projet du SNOIE aux acteurs locaux de zones d'activités forestières ;</li> <li>Cartographier les CPF existants et leur restructuration (éventuelle) ;</li> <li>Renforcer les capacités de CPF et autres acteurs locaux sur leur rôle, responsabilités, le suivi et les dénonciations d'activités illégales.</li> </ul>                                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible capacités d'intervention des OSC observatrices en matière de réception, de collecte de l'information, de traitement, de la transmission des données sur les cas d'infractions observés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités d'action des OSC : crédits de communication, Internet, GPS et Appareils photos numériques performants, Dictaphone, Logiciels cartographiques (Arc-view par exemple et ses extensions),</li> <li>Veille documentaire : liste des titres valides, Plan d'aménagement, Cartes des différents titres, Lois, Textes, Cahiers de charges, etc.)</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures assez longues pour les</li> </ul>                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer le délai pour validation des TDR par la coordination du système (3 jours maximum après réception) ;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| missions d'observation, de vérification et d'élaboration du rapport final de la dénonciation                                                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer les délais pour les éventuels cas de missions de vérification ou de compléments d'information par l'OSC observatrice (5 jours max) ;</li> <li>• Fixer les délais de production du rapport final de dénonciation (15 jours).</li> </ul>                                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible communication interne et externe des acteurs du système (pas de feedback de Rapports d'observation transmis, de rapports de vérification, de manquements et améliorations dans la qualité de rapports d'analyse ; absence de feedback aux communautés pour la suite de la dénonciation)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de communication interne efficace (exemple : organisation de réunions trimestrielles des acteurs du système ; transmission d'une copie du rapport de vérification à l'OSC observatrice, information des communautés sur le cas dénoncé, etc.)</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions de suivi local de dénonciation et d'éventuel cas de contrôle de la BNC ne sont pas prévues afin d'évaluer l'impact de nos actions au niveau local.</li> </ul>                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre opérationnel le lobbying pour un plaidoyer local dans la zone où plusieurs cas d'infractions ont été documentés ;</li> <li>• Prévoir de missions de suivi/évaluation de tous les cas d'infractions jugées pertinentes.</li> </ul>                                            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de mesures de protection des observateurs contre les représailles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une veille juridique des observateurs en cas de menaces et de représailles.</li> </ul>                                                                                                                                                                              |

## 5. CONCLUSION

Au terme de 3 missions réalisées par PAPEL dans le cadre du test du SNOIE, deux (2) cas d'allégations d'infractions forestières illégales se sont arrêtés (Noliène et Djuebla) après notre passage. Le dernier cas de présomption d'activités illégales opérée par la société SEBAC dans l'UFA 10 049 a suscité un intérêt particulier auprès des communautés et autorités traditionnelles locales exacerbées par les abus de leurs droits en matière de gestion forestière. Celles-ci sont davantage plus motivées pour faire entendre leur voix auprès de l'administration forestière à travers une dénonciation. Les documents du MINFOF publiés<sup>1</sup> en 2014 et 2015 sur les titres d'exploitation attribués aux exploitants forestiers, et notamment de l'UFA 10 049, concession 1085, montrent que celle-ci est en convention

<sup>1</sup> Titres d'exploitation attribués aux exploitants forestiers n° 0626 du 30 avril 2015 et n° 1122 du 10 Juillet 2014 signés du MINFOF

définitive et a été attribuée successivement à PMF/WOOD en 2014 et à la société SBAC en 2015. Au regard des faits observés en forêt en 2014 et 2015, il n'y a aucune volonté de ces dernières à réaliser le plan d'aménagement. Cette situation très déplorable, remet à la sellette le mépris des droits des communautés riveraines et des Lois et réglementations régissant l'activité forestière au Cameroun. L'encadrement de ces communautés devra se poursuivre afin que les faits ci-dessus soient portés auprès de la plus haute autorité du MINFOF et ses partenaires pour la gestion durables des ressources naturelles.

## **6. SUGGESTIONS**

- Identifier les besoins en information, de formation des CPF (et autres acteurs locaux : OSC et autorités traditionnelles) dont la décision ministérielle n° 135/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent fait de ceux-ci des « gardiens » des forêts et de leurs ressources ;
- Renforcer les capacités techniques de CPF (pour alimenter le système en information) et les autres acteurs afin qu'ils puissent identifier et maîtriser leurs activités quotidiennes, et notamment celles devant leur permettre de réaliser sans quiétude leur mission d'information et/ou de dénonciation aux OSC observatrices du système, de cas d'activités et pratiques illégales autour et dans les concessions forestières riveraines ;
- Renforcer les capacités d'intervention des OSC observatrices du système (capacités matérielles, techniques et financières) pour que celles-ci puissent réaliser des missions d'OIE conformément au Manuel de Procédures du SNOIE;
- Mettre en place un système d'information et de communication efficace entre les différents acteurs du système (réunions trimestrielles par exemple, site Internet, veille documentaire, etc.) ;
- Rendre opérationnel les autres maillons du système notamment le volet lobbyiste;
- Recherchez les financements pour la mise en œuvre de la première phase du système normalisé d'OIE.





## **Annexes**